

02  
TIRAGE A PART NE POUVANT ÊTRE MIS DANS LE COMMERCE

pr. à S. R. : Hommage amical  
H.

REVUE  
DE  
**PHILOLOGIE**

DE  
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE  
continué sous la direction de  
**ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER**

**A. KREBS**  
DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXIII, 2<sup>e</sup> LIVRAISON  
(Juillet 1899)

**INSCRIPTIONS D'HÉRACLÉE DU LATMOS**  
**UN NOUVEAU MILLIAIRE AU NOM DE MANIUS AQUILLIUS**

PAR  
**B. HAUSSOULLIER**

PARIS  
**LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK**  
11, RUE DE LILLE, 11

1899  
Tous droits réservés.

Bibliothèque Maison de l'Orient



135086

COLLECTION FORMAT PETIT IN-OCTAVO BROCHÉ (COUVERTURE GRISE)

- CALVUS.** Édition complète des fragments et des témoignages. Étude biographique et littéraire par F. PLESSIS, avec un Essai sur la polémique de Cicéron et des Attiques par J. POIROT. 1896. . . . . 3 fr.
- CICÉRON ET SES ENNEMIS LITTÉRAIRES** ou le Brutus, l'Orator et le De optimo genere oratorum, traduit d'une préface de O. JAHN et suivi du texte annoté du De optimo genere oratorum, par F. GACHE et J. S. PIQUET. 1886. . . . . 2 fr.
- DIONYSOS.** Étude sur l'organisation matérielle du théâtre Athénien, par O. NAVARRE, avec 2 planches en chromo, frontispice et 23 figures dans le texte. 1895. . . . . 5 fr.
- ÉRASME EN ITALIE.** Étude sur un épisode de la renaissance, accompagné de 12 lettres inédites d'Érasme, par P. DE NOLHAC. Nouvelle édition avec additions et facsimile. 1898. . . . . 3 fr. 50
- LA FARCE DE PATELIN** et ses imitations par C. SCHAUMBURG, avec un supplément critique de A. BANZER, traduit, annoté et augmenté d'un Appendice par L. E. CHERVALDIN. 1889. . . . . 3 fr. 50
- L'IDÉAL DE JUSTICE ET DE BONHEUR** et la vie primitive des peuples du Nord dans la littérature grecque et latine, par A. RIESE. Ouvrage traduit de l'allemand par F. GACHE et J. S. PIQUET. 1885. . . . . 2 fr. 50
- PHILOLOGIE CLASSIQUE.** Six conférences sur l'objet et la méthode des Etudes supérieures relatives à l'antiquité grecque et romaine, par M. BONNET. 1892. . . . . 3 fr. 50
- RES GESTAE DIVI AUGUSTI** d'après la dernière recension, avec l'analyse du commentaire de T. MOMMSEN, par C. PELTIER, sous la direction de R. CAGNAT. 1886. . . . . 2 fr.
- (STATIANA.)** Quelques notes sur les Silvae de Stace, Premier Livre, par G. LAFAYE, avec 4 figures dans le texte. 1896. . . . . 2 fr. 50

COLLECTION FORMAT GRAND IN-OCTAVO BROCHÉ (COUVERTURE BLEUE)

- CICERONIS** ad Quintum fratrem epistola prima. Texte latin publié avec un commentaire critique et explicatif et une introduction, par F. ANTOINE. 1888. . . . . 3 fr.
- JUVENALIS** satira septima. Texte latin publié avec un Commentaire critique explicatif et historique par J. A. HILD. 1890. . . . . 3 fr.
- LUCANI** de bello civili liber primus. Texte latin publié avec un apparatus critique, commentaire et introduction par P. LEJAY. 1894. . . . . 3 fr. 50
- PLAUTI** Aulularia. Texte latin publié d'après les travaux les plus récents avec un Commentaire critique et explicatif et une introduction par A. BLANCHARD. 1888. . . . . 3 fr.
- QUINTILIANI** Institutionis oratoriae liber decimus. Texte latin, publié avec un Commentaire explicatif par J. A. HILD. 1885. . . . . 3 fr. 50
- TERENTI** Adelphoe. Texte latin publié avec un Commentaire explicatif et critique par F. PLESSIS. 1884. . . . . 4 fr.
- TERENTI** Hecyra. Texte latin, avec un Commentaire explicatif et critique, par P. THOMAS. 1887. . . . . 3 fr. 50
- FASTES DE LA PROVINCE ROMAINE D'AFRIQUE,** par C. TISSOT, publiés d'après le manuscrit original et précédés d'une notice biographique sur l'auteur par S. REINACH, avec portrait. 1885. . . . . 8 fr.
- SYNTAXE DE LA LANGUE GRECQUE** principalement du dialecte attique, par J. N. MADVIG, traduite par N. HAMANT, avec préface par O. RIEMANN. 1884. . . . . 6 fr.

REVUE DE PHILOGIE, DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

Quatre livraisons grand in-8° par an.

Prix d'abonnement par an : Paris, 24 fr. — Départements, 25 fr. — Union postale, 27 fr.



Les 20 premières années (1877-1896) prises ensemble se vendent 240 francs.

## INSCRIPTIONS D'HÉRACLÉE DU LATMOS

---

Les inscriptions d'Héraclée du Latmos sont encore très peu nombreuses. Les plus importantes ont été rapportées au Musée du Louvre par Olivier Rayet et sont conservées dans la Salle de Milet. C'est d'abord la lettre du proconsul Gn. Manlius au Conseil et au peuple d'Héraclée, puis les dédicaces d'un cadran solaire et d'un autel élevé à Auguste, enfin une assez longue inscription métrique découverte dans un village voisin d'Héraclée. De ces quatre textes les deux premiers seulement ont été publiés, la dédicace du cadran solaire par G. Rayet dans les Comptes rendus de l'Académie des Sciences, la lettre de Manlius, en dernier lieu par W. Judeich et Dittenberger. Mais O. Rayet, à qui le Louvre doit la Salle de Milet, n'avait pu rapporter en France toutes les inscriptions qu'il avait rencontrées ou découvertes dans ses fouilles de 1872 et de 1873 ; bon nombre sont restées enfouies dans ses carnets. On ignore peut-être que ces carnets, soigneusement recueillis par S. Reinach, se trouvent aujourd'hui au Musée de Saint-Germain en Laye, où, grâce à l'obligeance des conservateurs, il est très aisé de les consulter. Hiller von Gaertringen en a déjà tiré plusieurs textes inédits de Nisyros, qui ont pris place dans le troisième fascicule des *Inscriptiones graecae insularum maris Aegaei* ; pour ma part je remercie vivement S. Reinach d'avoir bien voulu m'en confier trois qui m'intéressaient particulièrement.

Visitant les ruines d'Héraclée quinze ans après O. Rayet, en 1887, W. Judeich n'y a retrouvé qu'une des inscriptions copiées par le savant français. Plus heureux dans son exploration du golfe Latmique, un ancien membre de l'École d'Athènes, G. Cousin, y a découvert en 1889 un certain nombre de textes inédits, qui doivent être attribués à la ville d'Héraclée.

Je ne me propose nullement, dans l'article qui suit, de réunir toutes les inscriptions inédites ou non, qui proviennent d'Héraclée du Latmos. On trouvera ci-dessous : 1<sup>o</sup> tous les textes inédits qui sont conservés au Louvre ou dont j'ai retrouvé la copie dans les carnets de Rayet, à l'exception d'un seul : l'inscription métrique mérite en effet une étude spéciale ; 2<sup>o</sup> quelques textes déjà publiés,

mais qu'il ne paraîtra pas inutile d'avoir remis sous les yeux de mes lecteurs.

Je reproduis d'abord la dédicace du cadran solaire perdue dans un recueil où l'on ne va guère chercher des inscriptions grecques<sup>1</sup>.

N° 1. — Musée du Louvre, n° 2820. « Trouvé dans l'enceinte carrée à degrés » que Rayet, dans ses notes, désigne tantôt sous le nom de Tribunal, tantôt sous le nom de *Βουλευτήριον*? — Copie et estampage. L'inscription est au-dessous du cadran principal.

Βασιλεῖ Πτολεμαίωι Ἀπολλ[ώ]νιος Ἀπολλοδότου.  
Θεμισταγόρας Μενίσκου Ἀλεξανδρεὺς ἐποίηι.

G. et O. Rayet font suivre ce texte de la note suivante : « Ni Apollonios, ni Thémistagoras ne sont connus; quant au Ptolémée mentionné dans l'inscription, puisque ce cadran solaire a été construit non pas pour la latitude d'Alexandrie, mais pour celle de l'Asie-Mineure et d'Héraclée, ce ne peut être qu'un des Lagides qui ont étendu leur domination sur cette contrée, c'est-à-dire soit Ptolémée Soter (308-285), soit Ptolémée Philadelphie (285-247), soit son successeur Ptolémée Evergète (247-222); Ptolémée Philadelphie était non seulement protecteur des astronomes et des mathématiciens, dont il réunit un grand nombre autour de lui, mais astronome lui-même : il est donc plus naturel de penser que c'est à lui que le cadran solaire d'Héraclée était dédié. On peut donc affirmer, sinon avec une complète certitude, du moins avec une grande vraisemblance, qu'il appartient à la première moitié du III<sup>e</sup> siècle avant notre ère. La forme des caractères confirme pleinement cette hypothèse<sup>2</sup>. »

N° 2. — Musée du Louvre, n° 2819. « Bloc de marbre blanc grisâtre ayant fait partie d'une des antes du temple d'Athéna. Sur la face principale » (O. Rayet).

1. Elle n'est pas citée par S. REINACH, dans son très utile *Traité d'épigraphie grecque*, 1885, p. 423. Elle a également échappé à STRACK dans le choix d'inscriptions qu'il a joint à son ouvrage *die Dynastie der Ptolemäer*, 1897, p. 219 et suiv.

Puisque j'ai l'occasion de citer le livre de Strack, qu'il me soit permis d'insérer ici une courte rectification. L'inscription n° 1 (p. 219) n'a pas été publiée dans le *Bulletin de Correspondance hellénique* d'après ma copie, mais, ainsi que je l'ai dit, d'après une copie de Blondel que m'avait communiquée M. P. Foucart. Je n'ai pu copier à Boudroun une inscription qui se trouvait à Londres!

2. *Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences*, 23 mars 1874.

L'inscription, qui est la lettre bien connue du proconsul Gn. Manlius Vulso, a été publiée pour la première fois en 1843 par Boeckh dans le *C. I. G.*, II, n° 3800. Boeckh n'avait à sa disposition qu'une copie adressée à Mystoxydis et par lui transmise à Pittakis ; à la copie n'était joint aucun renseignement sur la provenance de la pierre, puisque Boeckh attribua l'inscription à la ville d'Héraclée du Pont. Cependant deux Anglais, le capitaine Graves et, en 1845 Falkener retrouvaient notre lettre en Carie, au milieu des ruines d'Héraclée du Latmos et en prenaient une copie. La copie de Graves fut communiquée à Le Bas et j'en ai retrouvé un calque dans les papiers de Le Bas, qui sont conservés à la Bibliothèque de l'Université de Paris : Le Bas l'a publiée dans ses *Inscriptions d'Asie Mineure*, n° 588. La copie de Falkener fut donnée à Henzen qui l'a publiée en 1852 dans les *Annali dell' istituto archeologico*, p. 138. Vingt ans plus tard, en 1872, au cours de ses fouilles et recherches dans la vallée du Méandre, O. Rayet revoyait la lettre de Manlius au même endroit où l'avaient copiée Falkener, Graves et le correspondant de Mystoxydis, et la rapportait en France ; elle a été donnée au Musée du Louvre par MM. G. et E. de Rothschild. Une nouvelle édition de ce texte important se fit longtemps attendre. Souvent cité, il prenait place dans les recueils de Hicks, Dittenberger et Viereck<sup>1</sup>, mais ces savants ignoraient — Rayet ne le leur avait pas appris — que la pierre fût à Paris et tous s'en tenaient à la copie de Falkener amendée par Henzen et par Waddington<sup>2</sup>. Ce n'est qu'en 1890 que W. Judeich donna, d'après une copie prise en 1885 et d'après un estampage, l'édition que l'on pouvait croire définitive<sup>3</sup>.

Aux copies faites sur la pierre par le correspondant de Mystoxydis, Graves, Falkener et Judeich, je puis ajouter deux copies et deux estampages pris par Rayet à Héraclée même, en 1872. De ces deux copies, l'une est dans l'un des carnets conservés au Musée de Saint-Germain ; elle n'est pas complète et ne compte que dix lignes de l'inscription. L'autre, complète, fait partie, avec les deux estampages, d'un lot de papiers et notes que la famille de Rayet a bien voulu me remettre, à la mort de mon regretté maître et ami.

La pierre, qui faisait partie d'une des antes du temple d'Athéna, était encore en place en 1845, lors du passage de Falkener<sup>4</sup> ; elle était

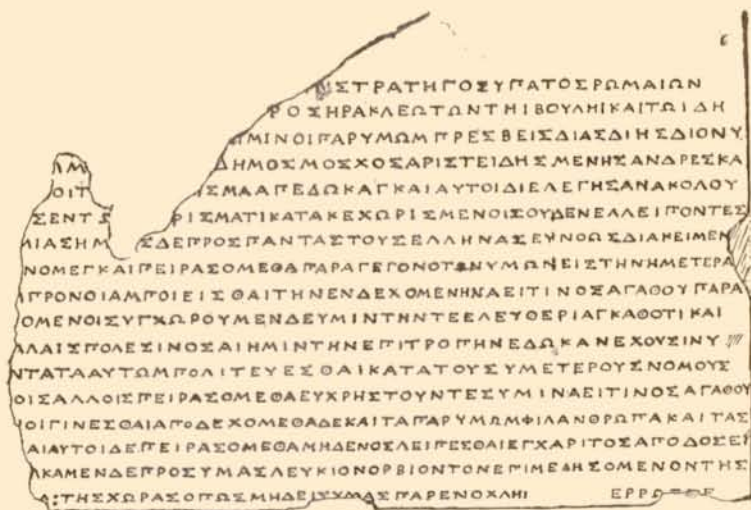
1. HICKS, *A manual of greek historical inscriptions*, 1882, n. 193. — DITTENBERGER, *Sylloge inscr. gr.*, 1<sup>re</sup> éd. 1883, n. 209. — VIREECK, *Sermo graecus...*, 1888, n. III, p. 2.

2. LE BAS-WADDINGTON, *Inscript. d'Asie Mineure*, n. 588, p. 196.

3. *Ath. Mitth.*, XV (1890), p. 254, n. 7.

4. In templi pariete inscriptam Falkenerus reperit, dit Henzen, *art. cité*, p. 438.

à terre lors du séjour de Rayet (1872). L'inscription, complète à droite, était incomplète à gauche dès l'époque où fut prise la première copie, la plus défectueuse malheureusement de toutes celles qui ont été faites à Héraclée même. De 1843 à 1845, la pierre a peu souffert : elle s'est seulement écaillée au commencement des lignes 3, 4 et 5 où le copiste de Mystoxydis a lu quelques lettres de plus que Falkener et Rayet; nous en tiendrons compte dans notre restitution. Pour la rapporter à Paris, Rayet a dû l'alléger et faire scier toute la partie gauche du bloc, sur laquelle était gravée notre inscription n° 2 B. Nous pouvons affirmer que ce long voyage n'a nullement endommagé l'inscription. Actuellement la pierre, complète de partout sauf à gauche et à la partie postérieure, mesure : haut., 0,503; larg. maxima à la l. 9 : 0,792. Au-dessus de l'inscription s'étend un vide de 0,125; au-dessous, de moins de 0,01. La hauteur des lettres varie de 0,01 (l'omicron et le thêta) à 0,014. Je me suis efforcé d'en reproduire soigneusement la forme dans le fac-similé ci-joint; peut-être ai-je trop accentué l'inclinaison des grandes branches du M.



Γναῖος Μάνλιος Γναίου Ούόλσω]ν στρατηγὸς ὑπάτος Ῥωμαίων  
 καὶ Κοίντος τῶν δέκα πρέσβ]ρος Ἡρακλεωτῶν τῆ] βουλῆ] καὶ τῶ] δῆ-  
 μο] χαίρειν· <ἐνέ> τυχον] ἡμῖν οἱ παρ' ὑμῶ]μ πρέσβεις Διά]ς, Διῶ]ς, Διονύ-  
 σιος, Παλ]άμ[αν <δρος>, Εὐ]δημος, Μόσχος, Ἀριστείδης, Μένης, ἄνδρες κα-  
 5 λοι κάγαθοι] οἱ τ<ό τε> [ψήφ]ισμα ἀπέδωκα]ν καὶ αὐτοὶ διελέγησαν ἀκολού-  
 θως τοῖ]ς ἐν τῶ]ι ψη]φίσματι καταχωρισμένοι]ς, οὐδὲν ἑλλείποντες  
 προθυ]μίας· ἡμ[εῖ]ς δὲ πρὸς πάντας τοὺς Ἑλληνας εὐνῶ]ς διακείμεν[οι

- τύχ[α]νομεγ καὶ πειρασόμεθα, παραγεγονότων ὑμῶν εἰς τὴν ἡμετέρα[μ  
πίστι]μ, πρόνοιαν ποιείσθαι τὴν ἐνδεχομένην, αἰετινος ἀγαθοῦ παρα-  
10 ἴτιοι γενόμενοι· συγχωροῦμεν δὲ ὑμῖν τὴν τε ἐλευθερίαν καθότι καὶ  
ταῖς ἄλλαις πόλεσιν, ὅσαι ἡμῖν τὴν ἐπιτροπὴν ἔδωκαν, ἔχουσιν ὑ[φ']  
αὐτοῖς π[ά]ντα τὰ αὐτῶν πολιτεύεσθαι κατὰ τοὺς ὑμετέρους νόμους,  
καὶ ἐν τοῖς ἄλλοις πειρασόμεθα εὐχρηστοῦντες ὑμῖν αἰετινος ἀγαθοῦ  
παραίτ]ιοι γίνεσθαι· ἀποδεχόμεθα δὲ καὶ τὰ παρ' ὑμῶν φιλόνηρωπα καὶ τὰς  
15 πίστει, καὶ αὐτοὶ δὲ πειρασόμεθα μηδενὸς λείπεσθαι ἐγ' χάριτος ἀποδόσει·  
ἀπεστά]λκαμεν δὲ πρὸς ὑμᾶς Λεύκιον Ὀρβιον τὸν ἐπιμελησόμενον τῆς  
πόλεως κα[α] τῆς χώρας ὅπως μηδεὶς ὑμᾶς παρενοχλή. Ἐρρωσθε.

La restitution, quoi qu'en ait dit un des éditeurs<sup>1</sup>, ne présente de difficultés qu'aux deux premières lignes, ou plus exactement à la l. 2. Nous connaissons en effet la longueur des lignes, étant absolument certains de la restitution des l. 3 et 11 (52 lettres); 6 (54 lettres); 5, 8, 10 et 16 (55 lettres); 13 (56 lettres); 14 (58 lettres). Ces différences dans le nombre des lettres tiennent d'abord à la gravure même : les lettres sont plus ou moins espacées. Puis le graveur n'a pas toujours rempli toute la ligne : à la fin des lignes 1 et 2, par exemple, il a laissé un vide. Nous avons admis que la l. 1 se détachait des autres et ne comptait que 48 lettres; le lapicide avait, semble-t-il, laissé un blanc au commencement de même qu'à la fin.

La l. 1 est la seule dont la lecture soit douteuse; encore le doute ne saurait-il porter que sur la première lettre. HENZEN : Γναῖος Μάνλιος Γναίου υἱός?]. JUDEICH et d'après lui DITTENBERGER (*Sylloge*, 2<sup>e</sup> éd., 1898, n<sup>o</sup> 287) : Γναῖος Μάνλιος Γναίου υἱός]. Les deux copies de RAYET portent un N avant le mot στρατηγός. Sur l'une, il est vrai, il a mis cette note : « ou un Σ », mais les traces encore visibles sur la pierre me semblent mieux convenir à un N. J'ai donc restitué Ούόλω]ν et supprimé le mot υἱός qui n'est pas nécessaire et pour lequel il n'y a pas de place, la l. 1 étant plus courte que les suivantes.

Pour la signification des mots στρατηγός ὑπατος, voy. plus haut P. Foucart, p. 254. Manlius Vulso porte le titre de consul bien que la lettre ne date pas de 189, année de son consulat. Elle est postérieure à l'arrivée des dix légats en Asie, c'est à dire qu'elle a été écrite en l'année 188, pendant le proconsulat de Manlius. Voy. Tite-Live, XXXVIII, 35 et 37.

L. 2. Correspondant de MYSTOXYDIS : ΟΣ Ἡρακλεωτῶν κτλ. FALKENER : ΙΣ Ἡρακλ.; RAYET et JUDEICH : ΡΟΣ Ἡρακλ. La lecture de

1. HICKS, p. 329.

Judeich est certaine, mais la restitution qu'il propose et qu'accepte Dittenberger l'est beaucoup moins : στρατηγὸς ὑπάτος Ῥωμαίων, τῶν δέκα πρέσβων πρόεδρος. Déjà HENZEN avait compris qu'il s'agissait ici des dix légats envoyés par le Sénat pour régler les affaires d'Asie, et dans son commentaire il hasardait la restitution suivante : Ῥωμαῖοι [καὶ δέκα πρέσβεις οἱ ἀπὸ Ῥώμης]<sup>1</sup>. Celle de WADDINGTON : καὶ οἱ ἀπὸ Ῥώμης δέκα πρέσβεις<sup>2</sup> avait reçu l'approbation de Hicks, de Dittenberger dans sa première édition et de Viereck.

Waddington était, à notre avis, plus près de la vérité que Judeich et nous nous sommes contenté d'accommoder sa restitution à la lecture nouvelle. Il n'est pas exact en effet que le consul ou proconsul préside la commission des dix légats du Sénat. Cette commission, véritable délégation du Sénat dont elle apporte les instructions, se suffit en quelque sorte à elle-même : elle a son président (*princeps legationis*) qui est, à défaut de censoriens, le plus ancien consulaire<sup>3</sup>. De même le consul ou proconsul est suffisamment désigné par le titre de sa fonction, στρατηγὸς ὑπάτος : aucun autre n'ajoute rien à celui-là. Le proconsul et les légats du Sénat délibèrent ensemble : Polybe nous montre Manlius en conférence avec les dix à Apamée (συνήδρευε περὶ τῶν πραγμάτων)<sup>4</sup>, mais dans le chapitre suivant, où il énumère les décisions prises en commun, Polybe nomme les dix avant Gnaius (οἱ τε δέκα καὶ Γναίος)<sup>5</sup> et Tite-Live, dans le chapitre correspondant, dit simplement : *civitatium autem cognititis causis legati aliam aliarum fecerunt conditionem*<sup>6</sup>. Encore une fois il n'est pas vrai que la commission fût présidée par le consul ou proconsul.

En second lieu nous avons la preuve que la lettre n'a pas été écrite par le seul proconsul. S'il avait été seul à la rédiger, il n'eût pas employé constamment la première personne du pluriel : L. 3. ἐνέτυχον ἡμῖν, l. 7 ἡμεῖς δὲ, etc. Il eût dit : ἐνέτυχόν μοι. Dans sa lettre à la ville de Kyretiae, Flamininus use tantôt de la première personne du pluriel, tantôt du singulier, selon qu'il s'exprime au nom du peuple romain ou au sien<sup>7</sup>. Puisqu'on ne rencontre dans sa lettre à Héraclée que la première personne du pluriel, c'est que Manlius ne parle pas seulement en son nom. Nous restituons donc la conjonction καὶ après le titre de consul. Le nom qui suit, Κόιντος,

1. *Art. cité*, p. 145.

2. WADDINGTON, *op. loc. cit.*

3. Voy. P. WILLEMS, *Le Sénat de la République romaine*, 2<sup>e</sup> édition, II, p. 508 et p. 507, note 3.

4. POLYBE, XXII, 22, 9.

5. XXII, 24, 1.

6. XXXVIII, 39.

7. Ch. MICHEL, *Rec. d'insc. gr.*, n. 44.



est le prénom de celui des légats que Tite-Live nomme en tête de la liste<sup>1</sup>. L'historien romain nous a évidemment transmis la liste officielle des dix légats, et de fait les noms des sénateurs s'y suivent dans l'ordre hiérarchique : d'abord trois consulaires rangés par ordre d'ancienneté, puis quatre prétoriens et trois questoriens<sup>2</sup>. Le plus ancien des consulaires, Q. Minucius Rufus, était sans aucun doute le *princeps legationis* ; j'ai restitué son prénom au commencement de la l. 2.

Τῶν δέκα πρόεδρος. Il n'y a pas de place pour le mot *πρεσβευτῶν* ou *πρέσβειων*, mais Polybe désigne plus d'une fois nos dix légats par les mots *οἱ δέκα*, qui sont suffisamment clairs<sup>3</sup>.

L. 3-5. Les lettres mises entre crochets obliques ont été lues par le copiste de MYSTOXYDIS.

L. 4. HENZEN : Ἀλέξανδρος, [Μενέ]δημος. JUDEICH et DITTENBERGER : Ἀναξίμ[αν]δρος, [Μενέ]δημος. Mais je crois distinguer les traces d'un Α au commencement de la ligne et je restitue Παλζμ[αν]δρος, nom rare, mais qui s'est rencontré à Pergame<sup>4</sup>. De plus, il n'y a pas de place pour un nom aussi long que *Μενέδημος* et j'ai choisi le plus court de ceux qui se terminent par le mot *δήμος*, *Εὐδήμος*.

L. 7. JUDEICH et DITTENBERGER : φιλοτι]μίας. Je préfère *προθυμίας* qui est plus court d'une lettre et convient également pour le sens. Cf. dans la lettre de Valerius Messalla à Téos : τό τε ψήφισμα ἀνέδωκεν καί αὐτός ἀκολούθως τούτοις διελέχθη μετὰ πάσης προθυμίας (Ch. Michel, *Rec. d'inscr. gr.*, n. 51.)

L. 9. BOECKH suivi par Waddington : ἀρεσι]μ. HENZEN, suivi par Dittenberger, Viereck, Judeich : πίστι]μ. J'ai préféré *πίστιμ*, plus court d'une lettre. Cf. Polybe XX, 9, 12 : παρὰ... Ῥωμαίοις ἰσοδυναμεῖ τό τε εἰς τήν πίστιν αὐτὸν ἐγχειρῆσαι καὶ τὸ τήν ἐπιτροπήν δοῦναι περὶ αὐτοῦ τῷ κρατοῦντι. Or il est dit plus loin dans la lettre de Manlius et des dix, l. 10 et suiv. : καθότι καὶ ταῖς ἄλλαις πόλεσιν ὅσα ἡμῖν τήν ἐπιτροπήν ἔδωκαν. Cf. encore Polybe XXII, 17, 2 ; XXXVI, 2.

Πρόνοιαμ ποιείσθαι τήν ἐνδεχομένην. Cf. Polybe, XXII, 24, 9, où il est dit du même proconsul et des dix : περὶ δὲ τοῦ βασιλέως Εὐμένους... ἔν τε ταῖς πρὸς Ἀντίοχον συνθήκαις τήν ἐνδεχομένην πρόνοιαν ἐποιήσαντο. Polybe emprunte l'expression au texte même du traité conclu avec Antiochus.

1. XXXVII, 55.

2. Sur cette liste, voy. P. WILLEMS, *ouvr. cité*, II, p. 505 et 506.

3. POLYBE, XXII, 7, 9 ; 24, 1.

4. Ch. MICHEL, *Rec. d'inscr. gr.*, n. 516, l. 2. Je me propose de réunir prochainement tous les noms propres grecs dans lesquels entre soit à la fin, soit au commencement, le radical *Μανδρο*. La liste en est nombreuse et des inscriptions récemment découvertes à Didymes permettent de l'allonger. Celle qu'ont dressée BECHTEL-FICK (*die griechischen Personennamen*, 2<sup>e</sup> éd., 1894, p. 194) n'est pas complète.

L. 11. L'excellente lecture et restitution ὅ[φ] ἀύτοῖς est due à JUDEICH qui croyait même reconnaître sur la pierre les traces de la boucle du Φ; je ne les y vois plus.

L. 15. La restitution πῆστες est due à BOECKH.

L. 16-17. L. Orbius était chargé de protéger la ville et son territoire. Héraclée n'avait rien à craindre d'Eumène, qui recevait des Romains presque toute l'Asie cis-taurique; nous verrons en effet plus loin que la cité entretenait de bonnes relations avec les rois de Pergame et qu'elle avait élevé des autels au père d'Eumène, Attale I. Mais elle pouvait être menacée par les Rhodiens qui avaient obtenu la Lycie et la Carie jusqu'au Méandre<sup>1</sup>. C'est contre les Rhodiens que L. Orbius la défendra, s'il en est besoin, quand ceux-ci prendront possession de leurs nouvelles provinces.

N° 2 B. — « Temple d'Athéna. Face latérale du bloc d'ante qui porte la lettre du général romain » (O. Rayet). Copie et estampage. Pour rapporter la pierre en France, Rayet l'a fait tailler et scier, laissant à Héraclée tout le côté gauche, dont la face portait les deux lignes qui suivent. Larg. maxima de l'inscription : 0.59. Haut. des deux lignes : 0.058.

ΙΕΡΕΙΣΛΘΗΝΑΣΟ . ΜΕΤΑΙΕΡΩΙ  
ΛΘΗΝΑΙΟΥΙΕΡΑΤΕΥΚΟΤΕΣ

Ἱερεῖς Ἀθηνᾶς ο[ἰ] μετὰ Ἱέρων[α]  
Ἀθηναίου ἱερατευκότες.

« Caractères très profonds », dit Rayet. L'inscription me semble postérieure à la lettre de Manlius.

Le culte d'Athéna<sup>2</sup> était attesté à Héraclée par de nombreuses monnaies. Voy., entre autres recueils, E. BABELON, *Inventaire sommaire de la collection Waddington*, I (1897), n°s 1692-1694, 1696-1697. N° 1692 : Tête casquée de Pallas. R/ ΗΡΑΚΛΕΩΤΩΝ. Massue, chouette et deux monogrammes. Couronne de chêne au pourtour. Ἀ. Tétradrachme<sup>3</sup>.

Rayet nous apprend dans ses notes que le temple d'Athéna était

1. Sur les conditions du traité de 188, voy. POLYBE, XXII, 24; TITE-LIVE, XXXVIII, 39.

2. Sur la forme Ἀθηνᾶς, voy. H. W. SMYTH, *The sounds and inflections of the greek dialects. Ionic*, § 209, p. 191.

3. Cf. BARCLAY V. HEAD, *Catalogue of the greek coins of Ionia*, 1892, p. 151. La tête de Pallas et la chouette se retrouvent sur des monnaies de Priène (BABELON, *Invent. Waddington*, n° 1924), de Lébédoc (n°s 1698, 1702-1705), et de Clazomènes (n° 1466); la tête casquée de Pallas à Naulochos (n°s 1885-1886).

aptère. Son compagnon de voyage, l'architecte Thomas, a fait don au Musée du Louvre (Salle de Milet, n° 2816) d'un fragment de cimaise, décoré d'une tête de lion, qui provient du même temple et ne peut être rapporté qu'à un petit édifice. Nous verrons d'ailleurs plus loin que le prêtre d'Athéna n'était pas l'éponyme d'Héraclée.

N° 3. — « Autel carré en marbre gris, décoré dans le style ionique (oves et perles en haut, moulure à grénétis en bas) et d'un travail admirable, trouvé dans l'enceinte N. E. devant un édicule qui a pu être une chapelle. Caractères très bien tracés et très bien conservés. Copie et estampage. » (O. Rayet)<sup>1</sup>.

Μικχέας Αίτωλός  
 Ἀφροδίται ἀνέθηκε  
 τὸ μ. βωμόν.

Il faut noter la forme dialectale Ἀφροδίται, au lieu de la forme ionienne et commune Ἀφροδίτη. L'Étolien qui a élevé l'autel a rédigé lui-même l'inscription, suivant l'usage, et s'est tout naturellement servi de son dialecte. Cf. une dédicace étolienne à la même déesse : Φεῖδων Ἀφροδίται (W. J. WOODHOUSE, *Aetolia*, 1897, p. 347, n° 23).

N° 4. — « Escalier. Grande architrave en marbre, cassée en deux » (O. Rayet). Pas d'estampage. La pierre est brisée à la hauteur de l'A de la première ligne et de l'E de la seconde.

Les savants qui consulteront après moi les carnets de Rayet seront certainement surpris de la négligence de ses copies ; et pourtant tous ceux qui connaissent mon ami savent combien il était soigneux, attentif, méticuleux. Quand il prenait avec cette rapidité que nous regrettons aujourd'hui des notes de toute nature, il se croyait maître du lendemain. C'était en 1872 : il entra en possession du domaine qu'il s'était taillé dans la basse vallée du Méandre, vaste triangle dont Milet, Héraclée, Didymes étaient les trois sommets, et se contentait, tout en dirigeant de triples fouilles,

1. Rayet ajoute que le poids de cet autel et la difficulté du terrain l'ont empêché, à son grand regret, de rapporter ce monument en France. Judeich ne l'a plus retrouvé, semble-t-il, en 1887 ; il a pourtant copié une inscription que Rayet avait vue au même endroit (Μελάνιππον Ἰεσίου Διδότου Οἰκοδόμαντος Καλυνδεύς). Judeich (n° 4, p. 253) dit l'avoir vue sur l'agora ; Rayet : « cippe rond en marbre blanc, décoré de moulures ioniques, trouvé sur les gradins de l'enceinte N. E. (βουλευτήριον?) Copie et estampage ».

de noter au passage les inscriptions et monuments qu'il comptait retrouver l'année suivante, étudier et copier de plus près. Il revint en effet en 1873, mais, toujours débordé par ses propres découvertes, toujours confiant en l'avenir, il remit au lendemain l'étude et la copie définitives de nos textes; ce lendemain ne vint pas. Est-il permis d'espérer que pareille leçon ne sera point perdue pour ceux qui voyagent et qui fouillent? Rayet serait le premier à leur dire de ne jamais remettre au lendemain.

Ἡρακλειδης Διο[.....  
στεφανηφορήσας Ἀ[πόλλωνι.

J'ai restitué Ἀ[πόλλωνι de préférence à Ἀ[θηνᾶι, me fondant sur la dédicace suivante que G. Cousin a copiée à Mersinet, et qui provient très probablement d'Héraclée (*Bull. de Corr. hellén.*, XXII (1898), p. 363, n° 1).

Ὁ δῆμος  
Ἐκαταῖον Μενεκρά[του  
στεφανηφορήσαν[τα δις  
Ἀπόλλωνι.

Aux inscriptions qui nous font connaître les cultes d'Apollon, d'Aphrodite et d'Athéna, il faut joindre une dédicace à Hermès, publiée par G. Cousin (*ibid.*, p. 371, n° 9).

Ἡρακλειδης  
Σωτάδου  
νεωκόρος Ἑρμῆ[ι.

Pour le stéphanéphore, voy. plus loin, n° 7.

N° 5. — « Base de statue, carrée, grossière. A deux minutes au sud du palais. Caractères très effacés » (O. Rayet). Pas d'estampage.

Βασιλέα  
Ἀττάλον  
Σωτῆρα.

N° 6. — « Dans la clôture d'un champ, au sud, près du lac. Marbre blanc. » Pas d'estampage.

Βα]σιλέως  
Ἀττά]λου  
Σωτ]ῆρος.

La pierre a servi plus tard de stèle funéraire et on y a gravé sur deux lignes, à la gauche de la première inscription et dans un autre sens, le nom Ἀριστείδης. Sigma et epsilon lunaires.

Si la première pierre est une base de statue, la seconde est certainement un autel. Trois petits autels semblables ont été retrouvés à Pergame (*Die Inschriften von Pergamon*, I, nos 43-45, p. 38-39. N° 43. Βασιλει | Ἀττάλωι | Σωτῆρι | Ἀπολλόδωρο[ς]. N° 44. Βασίλει | Ἀττάλωι | Σωτῆρι. N° 45. Βασιλέως | Ἀττάλου | Σωτῆρος), et M. Fränkel a montré qu'ils avaient été élevés, du vivant du roi, en l'honneur d'Attale I (241-197). C'est très probablement à la suite de ses victoires sur les Galates qu'Attale I reçut les honneurs divins à Héraclée.

Son fils Eumène II (197-139) reçut des Romains en 188 presque toute l'Asie cis-taurique et nous savons que l'un de ses successeurs se fit construire dans la vallée du Méandre, à Tralles, un palais en briques, qui subsistait encore sous les premiers empereurs romains et servait alors de résidence au prêtre de Zeus Larasios<sup>1</sup>. Des inscriptions que j'ai récemment publiées nous ont appris que, sur un autre point de la Carie, à Didymes, le peuple de Milet avait élevé des statues au roi Attale II et à son frère Athénæos<sup>2</sup>.

N° 7. — Provenance inconnue. Je ne trouve aucune indication dans le carnet de Rayet, mais l'inscription est certainement d'Héraclée comme toutes celles qui l'entourent. Pas d'estampage.

ΕΠΣΤΕ . Α           Υ  
 ΜΕΝΕΚΡΑΤΟΥΘΕΕΣΜΟΦΟΡΙ  
 ΩΝΟΣΠΕΜΠΤΗΕΔΟΞΕΤΗΒΟΥΛΗΚΑΙ  
 ΤΩΙΔΗΜΩΠΡΥΤΑΝΕΩΝΓΝΩΜΗΠΕΡΙΩ  
 5. ΕΐΝΟΙΝΩΙΝΕΟΙΦΑΜΕΝΟΙΓΛΑΥΚΟΝ  
 ΜΟΥΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΗΣΑΝΤΑΕΥΠ

J'ai mis à la l. 2 des points sous six lettres, ne pouvant distinguer si Rayet les a copiées ou restituées. Sa copie, faite à la hâte, est bonne sauf au commencement de la l. 5. Les lettres semblent de bonne époque, notamment l'oméga largement ouvert et le pi, dont les branches sont inégales; la barre horizontale fait légèrement saillie à gauche sur la barre verticale. Les caractères d'imprimerie qu'on trouve ci-dessus rendent très imparfaitement l'aspect de la copie de Rayet. Il faut lire et restituer :

1. VITRUV. II, 8, 9, p. 49, éd. Rose-Müller-Strübing. — PLIN. *Hist. nat.*, XXXV, 49 (172). Cf. RAYET et THOMAS, *Milet et le golfe Latmique*, I, p. 54 et 66.

2. *Revue de Philologie*, XXIII (1899), p. 25 et 26.

Ἐπί στε [φ]α[νηφόρο]υ [Ἑκα-  
ταίου? τοῦ] Μενεκράτου, Θεσμοφορι-  
ῶνος πέμπτη(ι), ἔδοξε τῆι βουλῆι καὶ  
τῶι δήμῳ, πρυτάνεων γνώμη: περὶ ὠ[ν  
5. ἐπ[ῆλ]θ[ο]ν [ο]ί νέοι φάμενοι: Γλαῦκον  
... μου γυμνασιαρχήσαντα εὖ π[ε-  
[ποιημένα: περὶ κτλ. . . .]

L. 1. La restitution du nom d'Hécatæos (cf. l'inscription de Mersinet citée plus haut, p. 283) est d'autant plus incertaine que la lecture Μενεκράτου est elle-même douteuse.

L. 3. Il est peu probable que l'iotadscript manque au mot πέμπτη.

L. 5. Ἐπῆλθον οί. est certain.

Nous ne possédons pas encore de décret d'Héraclée du Latmos. Si mutilé qu'il soit, celui-ci nous fournit quelques renseignements précis. Nous savions déjà par la lettre de Manlius que la ville était régie, au II<sup>e</sup> siècle et, selon toute probabilité, depuis Alexandre au moins, par une constitution démocratique: la lettre est en effet adressée au Conseil et au peuple et le décret est rendu par ces deux assemblées, sur la proposition des prytaues, mais nous apprenons que le fonctionnaire éponyme était, comme à Milet et dans nombre de villes de Carie, le stéphanéphore<sup>1</sup>. Nous ne connaissons le nom d'aucun des mois du calendrier d'Héraclée, ni l'existence d'un collège de νέοι.

Je ne crois pas que le mois Thesmophorion se soit encore rencontré dans un calendrier ionien<sup>2</sup>, et peut-être doit-on l'ajouter au calendrier de Milet. Nous savons en effet que les compagnons de Neileus avaient transporté en Ionie le culte de Déméter éleusienne et que les Milésiens célébraient les Thesmophories<sup>3</sup>. Si l'on ajoute que le calendrier milésien comprenait un mois Kalamæon, dont le nom était évidemment tiré de la fête des Kalamæa qui se

1. Voy. CL. GNAEDINGER, *De Graecorum magistratibus eponymis quaestiones epigraphicae selectae*, diss. in. Strasbourg, 1892, p. 15.

2. Voy. E. BISCHOFF, *De fastis Graecorum antiquioribus*, 1884, p. 41. S. REINACH, *Traité d'épigr. grecque*, 1885, p. 488-489.

3. HÉRODOTE, IX, 97. — Sur la célébration des Thesmophories à Milet, voy. PARTHÉNIOS, Ἐρωτικά Παθ., VIII, 1 (éd. P. Sakolowski, vol. II des *Mythographi graeci*, Teubner, 1896, p. 16): ἐν Μιλήτῳ Θεσμοφορίων ὄντων καὶ συνηθροισμένων γυναικῶν ἐν τῷ ἱερῷ, ὃ βραχὺ τῆς πόλεως ἀπέχει.

Parthénios, ou ses sources, était bien renseigné sur les fêtes de Milet, dont le nom revient souvent dans son livre. Cf. IX, 5 (p. 19, Sakolowski): ... τοῖς Μιλήσιος ἑορτῆ ... Θαργῆλια ἐπέχει, ἐν ἧ πολὺν τε ἄκρατον εἰσφοροῦνται καὶ τὰ πλείστου ἄξια καταναλίσκουσι. J'aurai l'occasion de reprendre ce texte, en énumérant les fêtes de Milet, et le rapprocherai d'une inscription de Didymes (*Revue de Philologie*, XX (1896), p. 100) où il est dit de l'agonothète des Didymeia: ἡκρατίκωσεν ... τὴν πόλιν.

rattachait au culte de Déméter éleusinienne<sup>1</sup>, on sera doublement autorisé, semble-t-il, à rétablir le mois Thesmophorion dans les fastes de Milet<sup>2</sup>.

Pour les collèges de νέοι dont l'existence est depuis longtemps connue dans nombre de villes d'Asie Mineure, voy. M. COLLIGNON, *Les collèges de « Néοι » dans les cités grecques*, *Ann. de la Fac. des lettres de Bordeaux*, II (1880), p. 133 et suiv. La liste dressée p. 136-137 est aujourd'hui incomplète. Cf. O. LIERMANN, *Analecta epigraphica et agonistica*, dans les *Dissertationes philologicae Halenses*, X (1889), p. 68 et 107. Nos inscriptions (*Revue de Philologie*, XX, p. 100, n° 4, l. 3) nous ont permis d'ajouter le nom de Milet.

Sur le rôle du gymnasiarque, voy. M. COLLIGNON, *mémoire cité*, p. 143. Cf. MAX FRÄNKEL, *Die Inschriften von Pergamon*, II (1895), commentaire du n° 252, l. 2.

N° 8. — « Près du Tribunal. Grande plaque de marbre ». (O. Rayet). Pas d'estampage.

ΑΓΑΘΩΝ ΑΝΔΡΟΝΟΣ  
ΕΙΣΠΟΡΕΥΟΜΕΝΩΝΕΝΑΛ  
ΗΝΟΝ . Π . . ΕΛΗΣ  
ΚΟΣΣΚΑ . ΟΥ ΑΤΟ  
ΑΙΟΣΕΠΙΣΤΑ

Il est bien difficile de tirer parti de cette copie très défectueuse et très incomplète, et c'est avec la plus grande hésitation que je propose de lire :

Ἄγαθων[α] Ἄνδρ[ω]νος  
τὸ κοινὸν τῶν] εἰσπορευομένων ἐν (?) Ἀλ . . .  
. . . . . ηνον, [ἐ]π[ι]μ[ε]λησ[όμενον] *vel* ἐπιμελησ[όμενον]  
. . . . .  
ἐπιστ[α]τήσαντα *vel* ἐπιστατήσαντος . . . . .

La l. 2 seule semble offrir quelque intérêt et mon essai de restitution se fonde sur un décret de COS, PATON et HICKS, *The inscr. of Cos*, n. 382, p. 270, l. 2 et suiv. : ἔδοξε τῶι κοινῶι τῶν συμπορευο-

1. Sur les Kalamāa, voy. P. FOUCART, *Rev. des Ét. gr.*, VI (1893), p. 328.

2. Sur le calendrier de Milet, voy. *Revue de Philologie*, XXIII (1899), p. 5. J'ajouterai que le mois Θεσμοφόριος s'est rencontré dans la ville de Skepsis, en Troade (*Festschrift für H. Kiepert*, 1898, p. 231, Abb. 4, l. 4) : or Skepsis avait reçu des colons milésiens qui y avaient installé le régime démocratique (STRABON, XIII, 607). Ces Milésiens n'avaient-ils pas également imposé leur calendrier ?

μένων παρὰ Δ[ί]α Ὑ[πέ]τιον. Le décret est rendu par la société en l'honneur des deux officiants (ἐπιμύησιοι.)

L. 3. Peut-être faut-il restituer τὴν πρώτην *vel* τὴν δευτέραν ἐξάμ[η]νον.

Nous aurions donc une dédicace d'un κοινόν en l'honneur d'un de ses fonctionnaires qui aurait rempli pendant un semestre une fonction dont nous ne connaissons pas le titre.

N° 9. — « Agora, à l'Ouest. Grande plaque avec moulure en bas (base de statue). Petite inscription illisible; on peut lire Εἰρηναῖος. Plus bas, grands caractères. » (O. Rayet). Pas d'estampage. Il n'y avait, semble-t-il, qu'une ligne de grands caractères :

ΙΟΣΙΑΣΟΝΟΣΕ

Je mets des points sous les lettres que Rayet a fait suivre d'un point d'interrogation. Faut-il restituer : .. ιος Ἰάσονος ἐ[ποίησε]? Rayet ajoute en effet : « auprès, deux morceaux de statue de femme d'époque romaine; draperie lâche; pas d'attributs. »

N° 10. — Musée du Louvre, n° 2818. « Autel carré en marbre blanc, trouvé dans les fouilles en place, au milieu de l'enceinte carrée N. E. Copie et estampage. » (O. Rayet).

ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ  
ΚΑΙΣΑΡΙΘΕΟΥΥΙΩΙ  
ΣΕΒΑΣΤΩΙ

Αὐτοκράτορι  
Καίσαρι θεοῦ υἱῶι  
Σεβαστῶι.

Que la ville d'Héraclée ait élevé un autel à Auguste, cela n'est pas fait pour nous surprendre<sup>1</sup>; il n'en est pas moins intéressant de constater que cet autel occupait la place d'honneur, le centre de l'agora. Il l'a gardée pendant de longs siècles, protégé par les décombres et la terre sous lesquels Rayet l'a retrouvé en 1872.

Une autre inscription, récemment publiée, va nous apprendre que les Héracléotes firent au moins quatre fois à Auguste l'honneur de le choisir pour magistrat éponyme, c'est à dire pour stéphanéphore.

1. La petite ville de Nysa en Carie célébrait également le culte d'Auguste; elle avait un prêtre de Rome et d'Auguste (C. I. G., 2943, l. 1 : ἱερεὺς Ῥώμης καὶ αὐτοκράτορος Καίσαρος Σεβαστοῦ. L'inscription est de l'année 1 av. J.-Chr.). La ville carienne de Mylasa avait aussi consacré un temple à César Auguste (C. I. G., 2696). \*



N° 11. — « Dans les ruines de l'île de Menent, une des îles du lac Latmique. Pierre cassée à droite, en haut et en bas » (G. Cousin, *Bull. de Corr. hellén.*, XXII (1898), p. 368, n° 6). Nous ne reproduisons pas le texte en caractères épigraphiques, le seul qu'ait donné G. Cousin.

- Μενέδημος Ἀπο....,  
 Ἀθήναιος Ἀθηναίος,  
 Ἀριστέας Ματρεῖδου,  
 Φίλιππος Διονυσίου,  
 5. Ἐρμιάσκος Εἰρηναίου.  
 Ἰατροκλῆς Ἀπολλωνίου Κ.. -  
*Vacat* κίδας,  
 Κόιντος Πομπήιος Κόιντου υἱός[ς,  
 Ἀρτεμίδωρος τὸ δεύτερον,  
 10. Διονύσιος Ἀρ[τεμι]σίου,  
 Ἀπολλώνιος Ἀνδρονείκου,  
 Καῖσαρ τὸ τρίτον  
 Ἰεροκλῆς Ἰεροκλείου,  
 Δημήτριος Ἰασονίδου,  
 15. Φανίας Φανίου τοῦ Φανίου,  
 Ἀντίοχος Ἀντίοχου τοῦ Δι -  
*Vacat* ονυσίου  
 Μηνόδοτος Ἀπολλωνίου Κιγ..  
**Γάιος Καῖσαρ**<sup>1</sup>,  
 20. Γάιος Καῖσαρ τὸ δεύτερον,  
 Καῖσαρ τὸ τέταρτον,  
 Ζήνων Μυωνίδου,  
 Εἰρηνίας Ἐπιχράτου.  
*Vacat.*

J'ai, dans un précédent article<sup>2</sup>, reconnu dans cette liste de noms propres une liste de fonctionnaires éponymes, c'est à dire, puisque l'inscription provient d'Héraclée, une liste de stéphanéphores. On y rencontre en effet, jointes à plusieurs noms, les mentions τὸ δεύτερον (l. 9 et 20), τὸ τρίτον (l. 12), τὸ τέταρτον (l. 21) et elles ne peuvent convenir qu'à des fonctionnaires remplissant leur charge pour la seconde, la troisième et la quatrième fois. Pareilles listes ont été retrouvées à Halicarnasse et G. Cousin a très justement proposé d'y reconnaître des listes de stéphanéphores<sup>3</sup>.

1. Le nom est gravé en lettres plus grandes.

2. *Revue de Philologie*, XXIII, p. 162, note 1.

3. *Bull. de Corr. hellén.*, XIV (1890), p. 99. Cf. IV, p. 404, n. 16.

S'il est aisé de définir notre liste, il semble difficile de la dater. Cela nous serait impossible si elle ne renfermait que des noms d'obscurs Héracléotes, mais heureusement on y relève des noms fameux dans l'histoire :

L. 12 et 21. Καίσαρ τὸ τρίτον — Καίσαρ τὸ τέταρτον.

L. 19 et 20. Γάιος Καίσαρ — Γάιος Καίσαρ τὸ δεύτερον.

Il est vrai que de ces deux noms l'un n'est guère qu'un titre : Καίσαρ peut être traduit par « l'empereur » et, pour ne citer que ces deux exemples, il désigne l'empereur Auguste dans une inscription de Samos, l'empereur Caligula dans une inscription de Didymes<sup>1</sup>. L'autre nom Γάιος Καίσαρ n'est pas moins embarrassant : il a été porté par le fils adoptif d'Auguste et par celui des fils de Germanicus qui devint empereur<sup>2</sup>. Si bien que, dans notre liste, César et G. César peuvent désigner soit Auguste et son fils adoptif, soit Tibère et Caligula. Je n'hésite pas pour ma part et me prononce pour Auguste et son fils adoptif.

En admettant en effet que la ville d'Héraclée ait voulu témoigner sa reconnaissance à Tibère pour des services que nous ignorons, elle n'avait aucune raison d'honorer Caligula. Quand en l'année 18 il avait accompagné son père Germanicus en Asie<sup>3</sup>, Gaius n'était qu'un enfant de six ans et, bien que son père eût été adopté par Tibère, nul ne pouvait prévoir qu'il arriverait un jour à l'empire. De plus ce n'eût pas été flatter Tibère que de mettre le nom de son petit neveu à côté du sien. Tout au contraire, nous venons de voir que les Héracléotes avaient élevé un autel à Auguste et les honneurs décernés à son fils adoptif étaient certainement bien vus de l'empereur. On élevait de toutes parts des statues au prince de la jeunesse, à Lesbos, à Troie, par exemple<sup>4</sup>; à Pergame, on célébrait des jeux en son honneur<sup>5</sup>; Héraclée, plus modeste, le choisit pour stéphanéphore et l'idée lui en vint peut-être quand Gaius passa par la province d'Asie pour se rendre en Syrie (1 av. J.-Chr.)<sup>6</sup>.

Nous arrivons ainsi à dater notre liste. Le second éponymat de G. César est antérieur à l'année 4 ap. J.-Chr., date de sa mort; le

1. Samos, L. ROSS, *Inscript. gr. ined.*, II, p. 74, n° 191. Catalogue de νεοποιαι. On lit sous le n° 9 : ἔτους ιη' τῆς Καίσαρος νίκης — n° 7 : ἔτους ργ' τῆς Καίσαρος νίκης. Cf. n° 8 : ἔτους κθ' τῆς τοῦ Σεβαστοῦ νίκης. — Didymes, *Revue de Philologie*, XXIII, p. 149, n° 30, l. 25.

2. Voy. *Prosop. imp. rom.*, II, p. 174, n° 141, et p. 175, n° 143.

3. TAGITE, *Ann.*, II, 54. Cf. DITTENBERGER, *SIG.*, 2<sup>e</sup> éd., n° 364.

4. Lesbos, *Inscr. graec. insul. maris Aegaei*, II (1899), nos 164-169. — Troie, SCHLIEMANN, *Ilios* (éd. française), p. 825.

5. *Inschriften von Pergamon* II, n° 384, l. 6. Cf. n° 475, l. 4-5.

6. VELLEIUS PAT., II, 101-102.

premier est postérieur à l'année 17 av. J.-Chr., date de son adoption par Auguste. On peut même, semble-t-il, rapprocher sensiblement de l'ère chrétienne le second de ces termes, en admettant que le premier éponymat de Gaius date de son passage dans la province d'Asie ou de l'année suivante, 1 av. ou 1 ap. J.-Chr. Pour Auguste, rappelons qu'il passa l'hiver des années 21 et 20 à Samos et qu'il voyagea en Asie pendant l'année 20<sup>1</sup>; peut-être son premier ou son second stéphanéphorat coïncide-t-il avec l'une de ces années.

En tout cas, nous ne serons pas surpris de voir une cité grecque choisir l'empereur ou un membre de la famille impériale pour fonctionnaire éponyme. Avant l'empire, quand les citoyens moins zélés ou appauvris se dérobaient aux charges municipales de jour en jour plus lourdes, quand la couronne du stéphanéphore ne tentait personne, la cité se tournait vers le dieu dont elle était sûre de ne jamais lasser la complaisance, et nous avons, au milieu du second siècle, l'exemple d'Apollon remplissant quatre ans de suite à Milet les fonctions de stéphanéphore<sup>2</sup>. Le même dieu rendait les mêmes services à Iasos, Priène, Colophon, Antandros, etc.<sup>3</sup>. Sous l'empire on eut tout naturellement recours dans les mauvaises années au plus proche et au plus puissant de tous les dieux, à l'empereur<sup>4</sup>. Il n'était pas besoin d'obtenir son agrément; on lui prenait son nom, sans le consulter, pour le mettre en tête des actes publics ou privés et pour l'ajouter à de longues listes auxquelles il donnait un peu d'éclat. C'était un mince honneur, mais une flatterie peu coûteuse, et la cité y trouvait doublement son compte. Pour les dépenses qui incombait au stéphanéphore, nous admettrons qu'elles étaient supportées par le trésor du dieu, que ce dieu fût

1. Dion Cassius, LIV, 7, 4. C'est également à Samos qu'Octave avait passé l'hiver après la victoire d'Actium (SUÉTONE. *Aug.*, 17).

2. *Revue de Philologie*, XXIII, p. 4. — Sur le peu d'empressement des citoyens à briguer le stéphanéphorat, voy. un décret de la ville de Nysa en Carie, rendu sous le règne d'Antonin (*BCH.*, IX (1885), p. 128). On lit à la l. 44 et suiv. : ... και τῆ πόλει τὴν στεφανηφορίαν ἀθάνατον παρασχών, ὅταν μηδεὶς τῶν πολιτῶν τῶν ὀφειλόντων τὴν ἀρχὴν ταύτην ἀναδέεσθαι δυνατὸς εὑρεθῆι.

3. Iasos, LE BAS-WADDINGTON, *Inscr. d'Asie Mineure*, n<sup>os</sup> 252, 255-266, 277, 283-285, 287-290, 294-295, 298. Apollon fut neuf ans de suite stéphanéphore à Iasos (n<sup>os</sup> 259-266). — Priène, *Ancient gr. inscr. in the Brit. Museum*, III, n<sup>o</sup> 403, l. 126. — Colophon, *Revue de Philologie*, XXII, p. 258, 262-263. — Antandros, Ch. MICHEL, *Rec. d'inscr. gr.*, n<sup>o</sup> 668.

Ni Waddington (*op. cit.*, p. 87), ni Gnaedinger au début de sa dissertation (p. 4) n'avaient donné l'explication juste des mots ἐπὶ στεφανηφόρου τοῦ θεοῦ vel Ἀπόλλωνος, puisqu'ils entendaient : un tel étant stéphanéphore du dieu ou d'Apollon. Gnaedinger a rencontré la vérité chemin faisant (p. 48, note 1).

4. A Milet comme à Héraclée : une inscription inédite de Didymes porte en effet une même date, ἐπὶ στεφανηφόρου Καίσαρος.

Apollon ou l'empereur. Auguste ayant son autel à Héraclée, il y avait son prêtre, partant son budget<sup>1</sup>.

L. 8. Κόιντος Πομπήιος Κοίντου υἱός. J'ai été tenté d'identifier ce stéphanéphore avec un poète, citoyen de Pergame, d'Athènes et de Rome, qui avait sa statue au théâtre d'Athènes et dont le nom complet est le suivant : Κόιντος Πομπήιος Κοίντου υἱός Κολλείνα Καπίτων<sup>2</sup>. Il est possible, en effet, que le nom grec de notre stéphanéphore ait été gravé à la suite du mot υἱός, sur la partie droite, aujourd'hui perdue, de la pierre; il est possible encore que les Héracléotes aient conféré à Capiton le droit de cité et l'aient choisi pour stéphanéphore *honoris causa*, mais ce ne sont là qu'hypothèses trop peu solidement assises.

L. 22. Le nom de Μυωνίδης est très fréquent en Carie. Nous le rencontrerons deux fois encore à Héraclée dans l'inscription suivante. On l'a trouvé à :

Halicarnasse (*Bull. de Corr. hellén.*, XIV (1890), p. 104, l. 3).

Kéramos (*CIA.*, III, 486, où Boeckh et Dittenberger ont tort de le corriger en Μυρωνίδης).

Kys (*BCH.*, XI (1887), p. 309).

Lagina (*BCH.*, XI, p. 18, n° 47; p. 147, n° 48; p. 158, n° 64).

Mobolla (*BCH.*, X, p. 488, n° 2, l. 5).

Panamara (*BCH.*, XI, p. 226, l. 15; XIV, p. 370, n° 10; XV, p. 191, n° 135 et p. 195, n° 138).

Le nom de Μυωνίδης est régulièrement formé de Μύων qui s'est rencontré à Aphrodisias et Μύων lui-même se rattache à Μῦς, qui est un nom carien<sup>3</sup>.

L. 23. Le nom d'Ειρηγιάς est porté par un Héracléote dans une liste de métèques milésiens (*Revue de Philologie*, XXIII, p. 81, l. 6).

N° 12. — « Agora. Grand piédestal carré ». (O. Rayet). Pas d'estampage.

Αὐτοκράτορα Καίσαρα θεοῦ

Νέρουα υἱὸν Νέρουαν

Τραιανὸν Σεβαστὸν Γερ-

μανικὸν Δακικὸν ὁ δῆμος

5. καθιέρωσεν κατὰ τὸ ψήφισ-

1. Gnaedinger (*op. cit.*, p. 18, note 1) a très justement reconnu que le trésor d'Apollon subvenait aux frais de ses stéphanéphorats.

2. *CIA.*, III, 769.

3. Pour le nom de Μύων à Aphrodisias, voy. O. LIEBMAN, *Analecta epigraphica et agonistica* dans les *Dissert. philol. Halenses*, X (1889), p. 202, s. v.

Pour Μῦς, il s'est rencontré à Lagina (*BCH.*, XI (1887), p. 9, l. 7), et à Panamara (*BCH.*, XII, p. 489, n° 98).

- μα, ἐπιμεληθέντων  
 Μυωνίδου τοῦ Μυωνίδου,  
 φύσει δὲ Ἱεροκλέους,  
 Λέοντος τοῦ Ἐρμογένους,  
 10. Ὀμήρου τοῦ Ζηνοδότου,  
 Ἐπικράτου (*sic*) τοῦ Ἐπικράτους.

L. 4. Trajan reçut le surnom de *Dacicus* à la fin de l'année 102. (CAGNAT, *Cours d'épigraphie latine*, 3<sup>e</sup> édit., 1898, p. 188). La dédicace de la statue élevée par les Milésiens à Trajan est très probablement de la même époque. Cf. *CIG.*, 2876 et les restitutions proposées par Waddington, *Fastes des provinces asiatiques*, p. 183, n<sup>o</sup> 120.

L. 7. Sur le nom de Μυωνίδης, voy. plus haut, p. 291.

Quatre citoyens ont été chargés de veiller à l'érection de la statue de l'empereur ; plus haut nous avons vu que l'ambassade envoyée à Manlius en comptait huit. Devons-nous admettre que les Héracléotes étaient répartis dans huit tribus ? Chacun des ambassadeurs eût représenté sa tribu, chacun des épimélètes en eût représenté deux.

B. HAUSSOULLIER.

## NOUVEAU MILLIAIRE AU NOM DE MANIUS AQUILLIUS

Je dois à l'obligeance de M. Eustratius S. Jordanidis de Teira (Asie Mineure) l'estampage d'une très intéressante inscription par lui découverte à Teira. Le nom de M. Jordanidis est bien connu de ceux qui se tiennent au courant des trouvailles épigraphiques faites dans le coin S. W. de l'ancien royaume de Lydie : chercheur infatigable, il est très empressé à faire connaître ses découvertes et les communique généreusement aux savants d'Europe, dont il est l'un des plus zélés collaborateurs. Qu'il reçoive ici tous nos remerciements.

La nouvelle inscription de Teira est gravée sur une borne milliaire et le premier nom qu'on y lit est celui de M'. Aquillius, le premier organisateur de la province d'Asie<sup>1</sup>. Pendant son long séjour en Asie (129-126), M'. Aquillius construisit nombre de routes et plusieurs inscriptions nous renseignent sur ces importants travaux. Je les réunirai d'abord avant de publier le texte nouveau.

## I

La ville d'Éphèse, capitale de la province, fut le point de départ de trois grandes routes, sur lesquelles ont été retrouvés des milliaires au nom d'Aquillius.

- A. Route d'Éphèse à Tralles et la vallée du Méandre.
- B. Route d'Éphèse à Smyrne-Pergame.
- C. Route d'Éphèse à Sardes.

Voici, d'après le CIL., le texte des milliaires découverts sur les deux premières de ces routes.

- A. — V<sup>e</sup> mille. *CIL.* III Suppl. (1889), n<sup>o</sup> 7205.

---

1. STRABON, XIV, 646. Cf. WADDINGTON, *Fastes des provinces asiatiques de l'empire romain*, p. 34, n<sup>o</sup> 3.

M'. Aquillius M'. f.

COS.

V

Μάνιος Ἀκύλλιος

Μανίου

ὑπατος Ῥωμαίων

E

XXIX<sup>e</sup> mille. *CIL.* III, n<sup>o</sup> 479 (Cf. I, n<sup>o</sup> 557). Je reproduis et le texte, dont on ne possède qu'une mauvaise copie, et la restitution de Cavedoni, adoptée par les éditeurs du Corpus :

M'	M'. [Aquilius M'. f.
CL	c[os.
X... VIII	X[X] VIII[I
ΜΑΝΟΣΑΚΥΑΙΟΣ	Μάν(ι)ος Ἀκύ[λ]ιος
ΜΑΝΟΥ ΥΠΑΤΟ	Μαν(ί)ου ὑπατο[ς
ΡΩΜΑΙΩΝ	Ῥωμαίων
ΚΟ	Κ[Θ
EAC	[L.] Aq[ui]lius M. f.
FLOR	Flor[us
ΔΕΥΚΙΟ	[Δ]εύκιος Ἀκύ-
ΝΟΣΜ	[λι]ος Μ[άρ]κου
TAN	. . . . .

B. — CXXXI<sup>e</sup> mille. *CIL.* III Suppl., n<sup>o</sup> 7183 :

M'. Aquillius M'. f.

COS.

CXXXI

Μάνι]ος [Ῥ]ακύλλ[ι]ος Μανίου

ὑπατος Ῥωμαίων

ΡΑΑ

Le nom de M'. Aquillius se lit également sur un milliaire de la route d'Élæa à Pergame : III<sup>e</sup> mille. *CIL.* III Suppl., n<sup>o</sup> 7184 :

M'. Aquil[lius M'. f.

COS.

III

Μάνιος Ἀκύλλιος

Μανίου

ὑπατος Ῥωμαίων

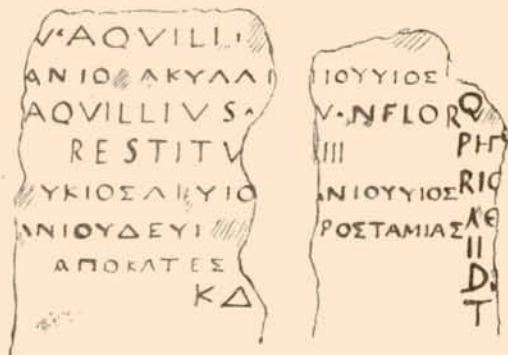
Γ'

Toutes ces inscriptions, latines et grecques, sont rédigées de la même manière. En tête un nom, celui de M'. Aquillius, suivi de son titre; à la fin un chiffre, soit le nombre de milles à compter du point de départ. Au n° 479 est jointe une seconde inscription sur laquelle nous nous expliquerons plus loin et dont nous proposerons une restitution nouvelle.

Notons en passant que les trois grandes routes dont il vient d'être parlé n'ont pas été nécessairement construites par Aquillius. Elles existaient bien avant lui. Les Séleucides, pour ne citer que les prédécesseurs immédiats des Romains, entretenaient des routes dans leur royaume: une inscription de Didymes que je publierai l'an prochain et qui relate l'acquisition par la reine Laodicé d'un important domaine en Mysie, mentionne, entr'autres, une route royale (ὁδὸς βασιλική). Il en existait certainement sur toute l'étendue du royaume; les Romains se les ont appropriées et dès la première heure ont veillé à leur réfection ou à leur entretien. Seulement il ne convenait pas aux généraux ou gouverneurs, qui les réparaient et y plantaient des milliaires, de se donner simplement comme les continuateurs de leurs devanciers, et ce n'est pas le verbe *restituit* ou ἀποκατέστησεν qu'il faut sous-entendre sur les bornes d'Aquillius. Ces verbes ne seront employés que plus tard par les Romains, quand ils feront eux-mêmes réparer les routes sur lesquelles se dressaient d'anciens milliaires; nous les rencontrerons dans l'inscription de Teira et dans le second texte du n° 479.

## II

Je n'ai de l'inscription de Teira qu'un estampage: M. Jordanidis n'a pas joint de copie à son envoi. Sur l'estampage il a inscrit le renseignement suivant: « Teira. Marbre de forme cylindrique; longueur: 1<sup>m</sup>,30. » Autant que j'en puis juger par l'estampage, la pierre est brisée en deux morceaux et incomplète. Le fac-similé ci-joint est aussi exact que possible.





On distingue aussitôt deux inscriptions d'époque différente : l'une incomplète à gauche, où il manque seulement une lettre, et recouverte à droite par l'autre ; de cette dernière nous n'avons que le commencement des lignes. Les lettres de la première mesurent : lettres latines, de 0,036 à 0,04 de haut ; lettres grecques, de 0,022 à 0,03. Elle se lit et restitue ainsi qu'il suit :

M'. Aquilli[us M'. f. cos.  
 M]άνιο[ς] Ἀκύλλι[ος] Μανίου υἱὸς [ἑ]πατος Ῥωμαίων.  
 L.] Aquillius [M'. f.] M'. n. Floru[s] quaestor  
 restitu[fit XXI]III.  
 5. Λεύκιος Ἀκύλλιο[ς] Μανίου υἱός  
 Μανίου δὲ υἱωνὸς Φλώρος ταμίης  
 ἀποκατέστησεν.  
 ΚΔ

La restitution est certaine. Le texte grec de la l. 5 nous fait connaître le prénom qui manque en tête de la l. 3 ; le texte latin de la l. 3 nous permet de corriger une erreur du lapicide à la l. 5, où Λκυιος a été gravé pour Ἀκύλλιος.

En même temps le rapprochement de l'inscription nouvelle avec le n° 479 s'impose et nous obtenons pour celui-ci la restitution suivante qui me semble pleinement justifiée par l'identité du prénom Λεύκιος, du surnom *Florus* et du titre TAN, mauvaise lecture pour TAM[ίας].

L. Aq[ui]llius M'. f. M'. n.  
 Flor[us] quaestor restituit.  
 Λεύκιος Ἀκύλλιος Μανίου  
 υἱὸς Μανίου δὲ υἱωνὸς Φλώρος  
 5. ταμίης ἀποκατέστησεν.

Il reste à expliquer pourquoi, sur chacun de ces deux milliaires, sont nommés deux Aquillius, Manius et Lucius, le consul bien connu et le questeur qui paraît pour la première fois. Tout d'abord quel lien de parenté unit ces deux personnages ?

J'avais aussitôt pensé que Lucius était à la fois le fils et le questeur de Manius : agissant sous ses ordres, il aurait fait graver en tête de l'inscription le nom de son chef, plus bas le sien. Deux difficultés m'ont amené à rejeter cette explication : premièrement, si le fils, questeur du père, n'avait fait qu'exécuter ses ordres, leurs deux noms ne se trouveraient pas ainsi séparés,

les deux inscriptions latines se feraient suite, tandis que dans l'inscription de Teira, comme dans le n° 479, la traduction grecque de la première les sépare l'une de l'autre. En second lieu, pour les raisons que nous avons dites plus haut, le verbe *restituit* ne conviendrait pas à des travaux ordonnés par Manius; des travaux de réfection sont nécessairement postérieurs au gouvernement de Manius. Donc Lucius n'est ni le fils, ni le questeur du gouverneur de 129-126.

Lucius ne peut être que son petit-fils, mais la présence du nom de son grand-père sur nos deux milliaires comporte peut-être une double explication. Dans le n° 479, il se peut que Lucius ait simplement ajouté son propre nom sur un milliaire qui datait du gouvernement de son aïeul. En effet, des deux inscriptions gravées sur le n° 479, la première est complète, le chiffre du milliaire venant à la suite du titre de consul. Si la pierre n'était pas perdue ou si la copie était plus exacte, nous aurions sans doute la solution de cette difficulté; la comparaison des écritures nous apprendrait si la même main a gravé les deux inscriptions ou si Lucius s'est simplement servi du milliaire de son aïeul. Le doute reste permis: il ne l'est pas pour l'inscription de Teira qui date tout entière (je laisse, bien entendu, de côté l'inscription de droite) du temps de Lucius. Ici les huit lignes ont été gravées de la même main, les caractères sont absolument les mêmes; aussi bien les premières lignes, celles où Manius est nommé, ne se suffisent pas en quelque sorte à elles-mêmes comme dans le n° 479, puisqu'il y manque le chiffre du milliaire que Lucius a joint à son propre nom. Lucius a tenu à nommer son grand-père parce que celui-ci avait construit la route et que son nom figurait sur les anciens milliaires. Le petit-fils a repris l'œuvre commencée par son aïeul: ces importants travaux de voirie n'étaient pas seulement une des obligations de sa charge, c'étaient aussi des traditions de famille.

Une dernière difficulté subsiste, non la moindre: à quelle époque se place la questure de L. Aquillius? Il est infiniment probable que les routes dues à M'. Aquillius ont été détruites pendant les guerres de Mithridate; d'autre part, il faut, semble-t-il, rejeter la questure de Lucius dans la dernière période de la longue lutte soutenue par les Romains contre le roi de Pont, au moins après les gouvernements de Sylla et de Muréna. Nous savons, en effet, que L. Licinius Lucullus fut, jusqu'en 80, questeur et pro-questeur en Asie, d'abord avec Sylla, puis avec Muréna<sup>1</sup>. L. Aquil-

1. CICÉRON, *Acad.* II, 1, 1. Cf. BÜLZ, *de provinciarum romanarum quaestoribus, qui fuerunt ab U. C. DCLXXII usque ad U. C. DCCX*, Diss. inaug., Leipzig, 1893, p. 39.

lius n'exerça donc la même charge que plus tard, sous Lucullus (74-69), ou sous Pompée (66-63). Son père, victime de ses propres fautes et de la haine de Mithridate, était mort à Pergame en 88, après avoir parcouru, dans l'équipage que l'on sait, les routes que devait réparer son fils<sup>1</sup>.

Le tableau suivant justifiera notre hypothèse, en même temps qu'il permettra de rétablir la filiation mal connue de différents membres de la famille des Aquillii<sup>2</sup>.

<i>M'. Aquillius M'.f.</i> cos. U. C. 625 (129).	
<i>M'. Aquillius</i> [ <i>M'.f.</i> ] cos. U. C. 653 (101). † 666 (88).	
<i>L. Aquillius M'.f. M'.n. Florus</i> quaestor (circa 70).	
[ <i>L. Aquil</i> ]lius <i>L. f. F[lorus]</i> rex sacrorum.	

L'inscription latine qui nous fait connaître ce dernier personnage est malheureusement très mutilée (*CIL.* VI, n° 2122), mais la restitution du prénom et du nom est certaine: on lit, en effet, à la suite du titre de *rex sacrorum*, un nom de femme, celui de l'épouse de L. Aquillius (... A. L. AQVILLI. VXOR). Pour le surnom de Florus, Henzen l'a restitué, non sans hésitation, se souvenant d'un *triumvir monetalis* de l'année 734/35 (20/19) qui a nom: L. Aquillius Florus<sup>3</sup>. Le *triumvir monetalis* et le *rex sacrorum* ne sont peut-être qu'un seul et même personnage.

En tout cas, l'inscription de Teira nous apprend encore que le surnom de Florus fut porté pour la première fois par le petit-fils du consul de 129.

### III

La route d'Éphèse à Sardes, une des plus anciennes et des plus importantes de l'Asie Mineure, rejoignait la plaine du Caystre et, longeant la chaîne de la Messogis, passait par Teira<sup>4</sup>. La vieille

1. APPIEN, *Mithr.* 21. Cf. Th. REINACH, *Mithridate Eupator*, p. 126-127.

2. Sur la famille des Aquillii, voy. les articles de Klebs et von Rohden dans la *Real Encyclopädie* de PAULY-WISSOWA, II, 1896, p. 323 suiv.

3. BABELON, *Description historique et chronologique des monnaies de la République Romaine*, I (1885), p. 215-219, n°s 3-15.

4. Pour les routes de Lydie, voy. les cartes de W. M. RAMSAY, *The historical geo-*

voie des Lydiens, des Séleucides et des Romains a été reconnue en différents endroits par des voyageurs modernes : aux environs du village de Bélévi, non loin d'Éphèse, par M. G. Weber. « Après qu'on a laissé à droite le petit village de Bélévi..., dit M. Weber, on peut reconnaître distinctement l'ancienne voie qui conduisait d'Éphèse à Sardes ; elle est taillée dans les rochers de la colline, un peu au-dessus de la route moderne qui suit actuellement les bords du marais... En bien des places, on reconnaît, dans le roc, les ornières creusées par les chars<sup>1</sup>. » K. Buresch l'a retrouvée plus avant, auprès du village de Kadifé, que dominent les ruines d'une importante forteresse « où se voient encore des murailles d'époques très différentes, cyclopéenne, hellénique, hellénistique, byzantine<sup>2</sup>. » La forteresse était destinée à défendre la route.

La ville de Teira s'élève elle-même sur l'emplacement d'une des plus vieilles cités de la Lydie<sup>3</sup>. Elle est située à plus de 35 kilomètres, soit 24 milles romains, des ruines d'Éphèse, si bien que la borne découverte par Jordanidis a été retrouvée *in situ*.

Sous l'empire, la route fut entretenue et réparée. L'inscription gravée à droite de celle que nous venons d'étudier, et dont nous n'avons que le commencement, date certainement de l'époque impériale. Malheureusement je ne puis rien tirer de l'estampage. A la l. 3, peut-être faut-il restituer [Vale] RIO, mais je distingue mal les deux lettres de la ligne suivante et préfère m'abstenir. Mieux vaut demander à M. Jordanidis, toujours complaisant, un second estampage et une copie ; mieux vaut signaler la pierre à l'attention des successeurs de Radet et de Buresch.

B. HAUSSOULLIER.

*graphy of Asia Minor*, 1890, en regard de la p. 104 ; G. RADET, *La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades*, 1893, à la fin du volume ; K. BURESCH, *Aus Lydien*, 1898, à la fin du volume.

1. Μουσείον καὶ βιβλιοθήκη τῆς εὐαγγελικῆς σχολῆς, 1880, p. 93. Le village de Bélévi est marqué sur la carte de Radet.

2. *Aus Lydien*, p. 187-188.

3. RADET, *ouvr. cité*, p. 16.